

Précisions sur la lettre ouverte du Comité d'histoire du Pays de Plœmeur aux candidats aux élections municipales de mars 2020 au sujet du devenir du château de Soye

Inquiet sur le devenir du château de Soye, le conseil d'administration du Comité d'histoire du Pays de Plœmeur (CHPP) a voté à l'unanimité le 11 janvier dernier, le texte d'une lettre ouverte, en mandatant son président pour la faire parvenir à tous les candidats têtes de liste aux futures élections municipales. Tout candidat peut, au nom de ceux qu'il représente, nous contacter pour plus de précisions.

Les lecteurs de la presse ont pris connaissance de la réponse de la « ville » à laquelle nous ne nous étions pas adressés. Ceci laisse supposer que tous les membres du conseil municipal ont donné leur accord sur les arguments avancés par la Ville de Plœmeur.

Le devoir du Comité d'histoire du Pays de Plœmeur, tout en restant dans le cadre de ses statuts, est d'intervenir sur tout sujet historique qu'il estime en péril, comme il l'avait d'ailleurs fait plusieurs fois dans le passé pour les mégalithes et les archives. Il a dans ce but toute liberté de consulter des personnes, des sociétés ou des institutions.

Nous rappelons l'article 2 de nos statuts : « *la recherche historique, la diffusion des travaux, l'information et l'initiation, l'inventaire et la **protection des vestiges de l'histoire locale*** ».

Les Plœmeurois jugeront sur les réponses qui leurs seront données par les candidats !

Comité d'histoire du Pays de Plœmeur